

COMITÉ TECHNIQUE PARIS AÉROPORTS 1^{ER} FÉVRIER 2019



Pour sa première représentation traditionnelle (ou convocation) de l'année, ce comité technique a eu principalement pour thème les effectifs.

Ce CT a débuté avec la lecture des déclarations liminaires de chaque organisation syndicale (voir pj)

En retour, le Président n'a fait qu'une réponse sur la question des gilets pare-balles identifiés Douanes. Il a indiqué qu'une étude ergonomique était en cours au niveau de la Direction Générale sur l'opportunité de doter les agents de pare-balles identifiés Douanes. La cheffe du PLI précise que la Direction de Paris Aéroports a fait le choix de commander des vestiaires plus larges pour pouvoir mieux stocker les gilets pare-balles.

DEBUT DE LA REPRÉSENTATION AVEC LES MESURES SOUMISES AU VOTE

Point 1 : Approbation du PV de la séance du 3 juillet 2018

Vote unanime POUR.

Point 2 : Approbation du PV de la séance du 19 septembre 2018

Vote : ABSTENTION de la CGT et de SOLIDAIRES.

POUR : USD-FO, CFDT et UNSA

La CGT rappelle toutefois que le délai de transmission des PV dans le règlement intérieur du CT est normalement de 2 mois. Notre vote souligne les problèmes d'effectifs au secrétariat général de la DI (SGI) et n'est en aucun cas une remise en cause du travail de rédaction des collègues chargés du secrétariat du CTDI, mais un focus sur la retranscription des débats et le souvenir de ceux-ci avec des délais de transmission des PV trop longs.

Point 3 : Règlement intérieur du CT DI de la DIPA

Le RI définit les conditions dans lesquelles les représentants des personnels sont convoqués et votent.

La CGT informe que les articles 16 et 18 ont été remaniés dans le RI du comité technique de réseau de la Direction Générale et demande à ce que cette modification soit prise en compte au niveau local. Le Président indique que ces modifications ont été faites et présente une nouvelle version du règlement intérieur en séance.

L'article 21 prévoit la mise en place d'un tableau de suivi des décisions prises par le comité technique. La CGT souhaite que cet article soit appliqué pour les 4 années à venir. On ne peut pas dire, que jusqu'en 2019, nous ayons souvent vu ce tableau...

Vote CONTRE : CGT, Solidaires, UNSA

Vote POUR : CFDT, USD-FO

La CGT a voté contre ce règlement. En effet l'article 18 indique que dans le cas d'une seconde délibération (vote défavorable unanime) l'administration n'a pas systématiquement l'obligation de revoir et de modifier le projet de texte initialement proposé. Le CTDI se réduit donc à être en quelque sorte une chambre d'enregistrement.

Point 4 Présentation du PAE et des ER 2019

Là on attaque le clou du spectacle avec le traditionnel tour de magie, ou tour de passe - passe concernant les effectifs ...

Le Président fait un rappel sur quelques notions :

- Le PAE (plafond autorisé d'emplois) correspond au niveau maximum d'effectifs qui a vocation à être implanté pour une année sur la Direction.
- Les ETPT (équivalents temps plein travaillés). Ces ETPT permettent de connaître la disponibilité des personnels. En fonction des ETPT une ouverture de crédits est attribuée par la Direction Générale.
- Les ER (effectifs de référence) c'est la ventilation des effectifs que la Direction fait pour les 3 branches.

Pour 2019 le PAE de la DIPA est de 1617 réparti ainsi : 697 ETPT pour la branche AG/CO et 920 pour la branche surveillance

Selon le Président la dotation en effectifs de la DIPA est due en partie au Brexit et en partie aux résultats de la plate-forme.

La CGT indique que le PAE de la DGDDI n'a pas été voté en CTR . Un CTR est convoqué à nouveau le 4 février à la DG. Il n'y a donc pas de légalité à voter le PAE lors du CT DI si il n' y a pas eu de vote à la Direction Générale des Douanes. Pour le Président du CT, cela ne lui pose pas de problème car il nous annonce qu'il a eu un engagement de la DG ! C'est ça la magie du CT de Paris Aéroports, on peut voter des effectifs en étant pas du tout dans les clous !

La CGT déplore l'absence de détail dans la ventilation des effectifs au sein des bureaux de la DI. Pourquoi cette volonté de ne pas détailler les effectifs de ces bureaux ? Pour éviter les questions sur la charge de travail supplémentaire depuis le rattachement avec la DR d'Orly, notamment dans les fonctions support qui sont en souffrance d'effectifs ? Le Président ne souhaite pas le préciser, comme ses prédécesseurs qui ne l'avaient pas fait. Sur le manque d'effectifs et la surcharge de travail, pas de réponse...

Dans le tableau des effectifs joint avec ce compte rendu vous pourrez donc constater que certaines ventilations d'effectifs sont détaillées, d'autres non... Cachez ce sous-effectif qu'il ne faut pas voir en particulier en OP/CO - AG... Vous ne verrez pas non plus dans les chiffres la part des collègues en temps partiels, volonté de la Direction. C'est ça les grands numéros d'illusionnistes !

Le Président se satisfait des deux vagues d'agents de constatation recrutés sans concours, 35 puis 21 en 2018. Il indique aussi que le 1^{er} mars 2019 : 69 contrôleurs SU et CO arrivent.

Concernant le renfort du service comptable en charge de CHORUS : il n' y a que 2 agents pour toute la DIPA . L'adjointe du DI répond qu'il y a aussi 18 correspondants Chorus à travers la Direction et qu'il ne faut pas hésiter à les solliciter. Cependant les délais restent très long sur la plate-forme et l'application très peu ergonomique.

Sur la question des effectifs OP/CO à Orly : Le DR d'Orly indique que les effectifs sont suffisants, le bureau d'Orly ayant perdu un opérateur. Le DI précise toutefois que la diminution des effectifs du bureau se fera progressivement en fonction des départs et que les services de la DR (en particulier le SGR) seront rapidement abondés.

Sur la question des effectifs TSI notamment en vu du déploiement des téléphones portables prévu par la DG, la CGT demande un renforcement de la cellule TSI

La CGT interroge également la Direction sur l'avenir du dépôt / archives : Pour ce qui est en dépôt temporaire, un régime nouveau a été créé. La note DG n'est pas claire. La situation sera tranchée au cours de l'année, peut être au prochain CT de 2019.

Question de l'assistant de prévention : Roissy n'en a qu'un pour ses deux Directions Régionales, Orly a le sien propre. La dématérialisation du registre hygiène et sécurité ne peut être engagée car les TSI sont aussi en sous effectif.

Vote CONTRE : CGT et Solidaires

ABSTENTION : UNSA et USD FO

Ne prend pas part au vote : CFDT

La CGT a voté contre le PAE et les ER 2019 car le PAE n'ayant pas encore été validé au niveau national, il n'est pas légal que le DI de la DIPA fasse voter son PAE. De plus nous ne sommes toujours pas d'accord sur les modalités de calcul des effectifs. Enfin, nous rappelons que le comité technique est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services. Lors de ce CTDI, nous avons été entendus mais pas écoutés.

ENTRACTE À 13 HEURES

Point 5 : Positionnement de la cellule Delta

La cellule DELTA a trois missions principales : l'assistance, les habilitations et la formation. Il est proposé que cette cellule soit désormais rattachée au PGP. Son positionnement au sein de la cellule procédures permettra de mutualiser les missions et d'assurer la continuité des services.

Le Président confirme que le collègue affecté à la cellule Delta pourra conserver ses deux jours de télétravail.

Vote : POUR à l'unanimité

POINTS D'INFORMATION

Point 6 : Brexit ...Ou comment essayer de dompter l'inconnu...

Conséquences douanières sur le fret aérien de Roissy : l'impact du Brexit sur l'activité fret pourrait approcher les 50000 tonnes . Sur Orly le fret avec la grande Bretagne resterait très limité.



Conséquences douanières sur le traitement des passagers : les voyageurs en provenance ou à destination du Royaume Uni :

-feront l'objet de contrôles plus soutenus de leurs bagages et la franchise de 430 euros leur sera désormais applicable.

-deviendront éligibles à la détaxe sur les terminaux concernés par ces vols (T2E, T2BD T2A et T3)

A Orly les contrôles concerneront 21 vols hebdomadaires, tant au départ qu'à l'arrivée.

Le point d'attention concerne plutôt le fret express en attendant de voir où les sociétés présenteront leur flux au dédouanement.

La Grande-Bretagne a présenté une demande d'adhésion au régime de transit.

Le Président indique que l'évaluation de l'impact du Brexit sur la plate-forme a été tout de même difficile et risque encore d'évoluer.

QUESTIONS DIVERSES

- Réponse au courrier du SNAD CGT concernant l'incident du 26 décembre dans les terminaux 2A et 2C .

Le DI confirme qu'il est nécessaire de progresser dans la communication. Le DI indique que la ligne d'urgence du CODA a été utilisée par le T2C mais qu'apparemment la fiche du téléphone du CODA était débranchée. C'est pour cette raison que les collègues n'ont pas réussi à joindre le CODA sur cette ligne.

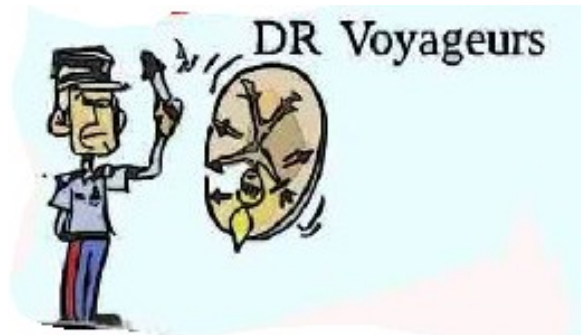
Une note de service sur le cadrage de la communication et des numéros à composer en cas de besoin est en cours de rédaction à la Direction. Le DI indique que la réactivité des agents du T2C a été appréciée.

Concernant la communication inter administrations, une réunion a eu lieu début janvier et une autre début février. Un debriefing a été fait également avec le divisionnaire, une cellule psychologique a également été mise en place par le SMUR. Sur Roissy une psychologue vient régulièrement sur place. Le Président indique qu'il incombe à la douane de se préparer à ce type d'agression. Le divisionnaire de la DIV 2 indique que des sifflets et des mégaphones seront mis à disposition au sein des brigades.

Concernant le manque de séances de tir pour les agents souligné dans le courrier de notre syndicat. Le DI nous indique tout d'abord que la Douane est peut être trop ambitieuse en matière de séance de tir. Selon lui, les gendarmes et les policiers ont moins de séances de tir que les douaniers. Il nous précise ensuite que si les agents n'ont pas

leurs séances de tir obligatoires c'est parce que beaucoup font tout pour les éviter. La CGT lui répond qu'il fait d'une minorité une généralité. Le but pour la Direction est d'avoir 3 séances sur 4 en 2019. Il indique qu'une discussion sur le pôle TIR/TPCI est en cours à la DR Voyageurs .

**POUR LA CGT LA
SÉCURITÉ DE NOS
COLLÈGUES DOIT
ÊTRE UNE PRIORITÉ !**



Questions de l'USD FO (nous ne reprendrons pas ici toutes les questions tant elles étaient nombreuses et d'un intérêt plus ou moins variable...)

- Kits de sécurité : Une note du 25 janvier précise que les trousseaux vont être distribués prochainement.
- Pour les 2 postes d'adjoints vacants au T2E : pas de candidats. Le DI indique devoir mettre des sorties de stage si personne ne candidate.
- Concernant les abandons de tabac : pourquoi ne sont-ils pas pris dans les statistiques ? Au vu de la quantité qui se chiffre en tonnes il y a eu un accord de la DG sur la comptabilisation des tabacs abandonnés dans les chiffres de la direction.

Question de la CFDT

- Mesures de sécurité du bâtiment 7610 suite aux problèmes du 13 janvier. : Suite à un contrôle et une personne interpellée avec un MOD. Deux personnes sont revenues à la Direction pour prendre des informations. Un digicode sera posé à l'entrée du couloir du bâtiment 7610 pour plus de sécurité

FIN DU MAGIC CIRCUS À 17H30

Vos représentants CGT à ce comité technique

Nadine Filori, Christèle Blary, Gauthier Choquet,
Mathilde Morival, Bruno Piquemal, Johanna Saldomando